
Conférence du désarmement

20 mars 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent cinquante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 20 mars 2012, à 10 h 20

Président: M. Minelik Alemu Getahun(Éthiopie)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1255^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de faire des observations détaillées, j'aimerais faire part de notre profonde tristesse après l'assassinat d'enfants et d'un enseignant à Toulouse, en France. Je condamne vivement cet acte terroriste odieux. Nous adressons nos prières et nos pensées aux familles des victimes, à la communauté concernée, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement français.

Je saisis également cette occasion de dire notre tristesse après le décès de S. S le patriarche Chenouda III, chef spirituel de l'Église copte égyptienne. Symbole de tolérance entre les fidèles de toutes confessions, et de leur coexistence, il aura joué un rôle important dans le renforcement des liens fraternels entre l'Éthiopie et l'Égypte à travers des rapports individuels propres à renforcer les liens historiques entre l'Église copte égyptienne et l'Église orthodoxe éthiopienne. J'adresse mes profondes condoléances à l'Église copte égyptienne et à ses fidèles, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement égyptiens.

Permettez-moi d'emblée de rendre hommage à mes prédécesseurs, l'Ambassadeur de l'Équateur, M. Luis Gallegos, et l'Ambassadeur d'Égypte, M. Hisham Badr, pour les efforts inlassables qu'ils ont faits dans le but de permettre à la Conférence du désarmement d'engager un travail de fond. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation de leurs efforts pour encourager la Conférence à s'acquitter de son mandat et souligner son importance pour la paix et la sécurité internationales.

L'attachement de l'Éthiopie aux principes et objectifs des Nations Unies relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques a été démontré par ses contributions aux opérations de maintien de la paix et aux efforts en faveur du règlement pacifique des conflits à travers le monde, avec un accent particulier sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Permettez-moi de dire quelques mots concernant l'attachement particulier de l'Éthiopie au désarmement comme à la paix et à la sécurité internationales. L'Éthiopie, qui a été victime d'attaques au gaz toxique et qui a dû lutter contre l'agression étrangère, est profondément attachée aux règles de désarmement, au droit international et à la sécurité collective en général. C'est ainsi qu'elle n'a eu de cesse d'appuyer activement les efforts mondiaux de désarmement. En octobre 1935, elle a ratifié le Protocole de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, et c'était le premier instrument de désarmement qu'elle ratifiait. Elle a activement participé aux travaux de la Conférence du désarmement, alors que celle-ci s'appelait encore le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, et elle a adhéré à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur les armes chimiques, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, à la Convention sur les mines antipersonnel, au Traité sur l'espace, au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, au Traité sur les fonds marins, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, l'Éthiopie a appuyé les résolutions de l'Assemblée générale concernant, notamment, l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier concerté pour instaurer un monde sans armes nucléaires, la non-prolifération nucléaire, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, un instrument juridiquement contraignant multilatéralement

négocié visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, l'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et la transparence dans le domaine des armements.

L'Éthiopie est particulièrement encouragée par le fait que l'Assemblée générale a renouvelé son appui indéfectible à la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique dont dispose la communauté internationale pour mener, principalement, des négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement. Nous félicitons également les hauts responsables qui ont pris la parole devant la Conférence pour lui exprimer leur appui.

L'Assemblée générale et un certain nombre de membres de la Conférence du désarmement ont, à maintes reprises, fait part de leur déception devant l'incapacité de cette instance à engager un travail de fond depuis longtemps, faute d'un accord sur un programme de travail. Il appartient aux membres de la Conférence et à ses présidents successifs de poursuivre la quête d'un programme de travail équilibré et complet à travers des consultations, en prenant en compte l'ensemble des propositions et des points de vue.

Des négociations multilatérales offrent le moyen le plus interactif et le plus sûr de mener une action mondiale concertée pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et réduire les dangers que ces armes font peser sur la paix et la sécurité internationales. L'Éthiopie se félicite du succès, en 2010, de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et appuie la pleine mise en œuvre du plan d'action qu'elle a adopté. En tant qu'État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Éthiopie exhorte tous les États dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité à ratifier celui-ci sans délai.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans de nombreuses régions du monde représente un progrès incontestable sur le front du désarmement nucléaire. La zone exempte d'armes nucléaires en Afrique renforce le régime international de non-prolifération. L'Éthiopie réitère l'appel lancé par l'Assemblée générale aux États visés au Protocole III au Traité de Pelindaba qui ne l'auraient pas encore fait à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application rapide du Traité dans les territoires sur lesquels ils exercent une responsabilité internationale de droit ou de fait et qui se situent à l'intérieur des limites géographiques de la zone établie aux fins du Traité.

Nous devons faire perdurer l'intérêt et les attentes suscitées par les efforts de l'Ambassadeur d'Égypte, M. Badr. J'ai l'intention d'entreprendre des consultations avec les autres présidents de la présente session, les coordonnateurs régionaux et les membres de la Conférence pour rechercher les moyens possibles de poursuivre nos consultations et échanges de vue, y compris en séance plénière, concernant la nécessité d'adopter un programme de travail équilibré et complet conformément à la résolution 66/59 de l'Assemblée générale.

En attendant, je propose également d'organiser des débats de fond sur les questions centrales dont la Conférence est saisie, débats qui pourraient se dérouler selon une formule simple, voire être inscrits au rapport annuel. Ces débats de fond structurés consacrés aux questions centrales faciliteraient l'identification des différents éléments à prendre en compte au titre de chaque question. Ils nous aideraient à nous fonder sur les discussions et les contributions précédentes, à améliorer leur contenu et à développer la confiance nécessaire à la tenue de négociations.

Le deuxième axe de nos travaux pourrait être l'examen de la question de la revitalisation de la Conférence. Il s'articulerait autour de la résolution 66/66 de l'Assemblée générale, intitulée «Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement». À ce titre, nous pourrions envisager la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

consacrée au désarmement et étudier les idées présentées par M. Tokayev concernant le rôle et la structure des six présidences, la composition de la Conférence, l'amélioration de la représentativité de la Conférence, la possibilité de traiter d'autres questions que les quatre questions centrales, la désignation de trois coordonnateurs spéciaux, l'ordre du jour, le règlement intérieur et la composition de la Conférence, et la possibilité de fusionner la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

Dans les deux semaines qui viennent et au cours de l'intersession de printemps, nous travaillerons avec les coordonnateurs régionaux à la rédaction d'un texte simple pour un débat de fond et sur différentes formes d'établissement de rapports. Les débats pourraient se dérouler en séance plénière, avec la participation de tous les membres, voire des États observateurs et des acteurs de la société civile. À défaut de cela, nous pourrions créer des structures informelles et établir des calendriers. Je me laisserai guider par les membres de la Conférence en ce qui concerne les détails de ces propositions.

M. Hilale (Maroc): Je veux d'emblée exprimer notre tristesse, notre émotion et nos sincères condoléances à notre collègue l'Ambassadeur de France pour l'assassinat ignoble des enfants et du professeur de l'école hébraïque hier à Toulouse, ainsi que pour l'assassinat aussi ignoble de soldats innocents quelques jours auparavant dans la même région et parmi lesquels figurait un Marocain.

Je voudrais également, Monsieur le Président, m'associer à vos condoléances à l'Ambassadeur d'Égypte pour le décès du patriarche Chenouda, et lui dire que nous partageons la tristesse et le deuil du peuple égyptien, et plus particulièrement des coptes que compte sa population.

Monsieur le Président, je voudrais vous présenter les félicitations du Royaume du Maroc pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du soutien actif de ma délégation à la réalisation de notre objectif commun de rendre à notre Conférence sa pertinence et son rôle effectif d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Le Royaume du Maroc est confiant que votre longue expérience diplomatique et votre tact ainsi que votre sens du dialogue seront un gage certain du progrès des travaux de notre Conférence.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Hisham Badr, Ambassadeur d'Égypte qui, grâce à sa gestion transparente et inclusive des travaux de la Conférence et à son engagement, a pu nous rapprocher davantage encore de l'adoption d'un programme de travail pour la session en cours.

La proposition innovante de l'Égypte, contenue dans le document CD/1933/Rev.1, aurait pu constituer le déclencheur que nous attendions tous pour revitaliser la Conférence du désarmement, la réengager dans des travaux de fond et in fine la rétablir dans son mandat d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

Le document CD/1933/Rev.1 souffre cependant de trois handicaps. Le premier est qu'il ne confère pas de mandat clair et sans ambiguïté de négociation d'une convention sur le désarmement nucléaire qui interdirait la mise au point, la fabrication et l'emploi des armes nucléaires et qui établirait un plan d'action pour leur destruction dans un délai maximum de vingt-cinq ans, répondant ainsi à l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés. Le deuxième réside dans les différences dans les mandats conférés aux quatre groupes de travail thématiques. Le dernier est l'absence de coordonnateur spécial pour l'examen de la question si chère à mon pays de l'élargissement de la Conférence aux États Membres de l'ONU qui souhaiteraient y adhérer et de son ouverture à la société civile.

J'ajouterai également un autre handicap, celui que M. Tokayev a déjà mentionné dans son document, à savoir l'ouverture éventuelle de la Conférence du désarmement au débat sur des thématiques d'actualité autres que celles qui figurent à son ordre du jour, notamment la question du terrorisme nucléaire.

Cependant, et malgré les limites de ce document CD/1933/Rev.1, le Royaume du Maroc, conscient de la nécessité impérieuse pour la Conférence du désarmement de reprendre rapidement ses travaux de fond et du fait que le statu quo actuel est profondément préjudiciable à sa pertinence, était disposé à approuver l'adoption du programme de travail proposé par l'Égypte.

En effet, à travers ma déclaration faite ici même le 7 février dernier, le Maroc avait plaidé pour un programme de travail simplifié au maximum qui permettrait à chacun des groupes de travail de fixer son propre mandat, l'objectif étant de surmonter les divergences. Pour ce faire, j'ai invité instamment les membres de la Conférence du désarmement à faire des concessions douloureuses mais politiquement responsables, afin qu'il soit possible de négocier les quatre thèmes principaux de la Conférence dans le cadre de groupes de travail, sans appréhension et sans préjuger des résultats de leurs travaux. Le Maroc demeure convaincu qu'il n'y a pas de problème insoluble et, partant, ne souhaite pas être partie prenante à la marginalisation de la Conférence ni à sa disparition.

Partant de cette même conviction, nous estimons que les ambiguïtés constructives introduites par l'Ambassadeur d'Égypte dans son document CD/1933/Rev.1 répondent à cet appel. En effet, la proposition de l'Égypte n'empêche aucun des groupes de travail d'engager des négociations sur des instruments multilatéraux concernant le désarmement nucléaire, les matières fissiles, les garanties de sécurité négatives, ou la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons instamment, Monsieur le Président, à poursuivre les consultations sur la base du document CD/1933/Rev.1, afin de parvenir à dégager la formule magique qui, sans prétendre satisfaire tous les membres de notre Conférence, aurait le mérite de répondre aux attentes légitimes de la communauté internationale en matière de désarmement nucléaire, et de permettre ainsi à notre Conférence de retrouver sa vocation première d'instance de négociation multilatérale de traités de désarmement.

Dans ma déclaration du 7 février, j'avais annoncé que le Royaume du Maroc s'apprêtait à organiser du 13 au 16 du même mois, en coopération avec les deux Coprésidents, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi que l'Espagne en sa qualité de coordonnateur du Groupe d'évaluation et de mise en œuvre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, la réunion de Marrakech sur l'Initiative mondiale. Je suis honoré de rendre compte aujourd'hui aux membres de la Conférence du désarmement de la quintessence des travaux de cet important événement, qui s'inscrit dans le cadre de la participation du Maroc à l'effort international contre le terrorisme nucléaire et à la prévention des actes malveillants impliquant des matières nucléaires ou radioactives.

En effet, la réunion de Marrakech, à laquelle ont participé 250 experts internationaux issus des pays partenaires de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, a permis de souligner que les défis de la sécurité liés à la dimension mondiale de la menace nucléaire ne peuvent pas être traités efficacement sans l'instauration d'une coopération étroite aux niveaux régional et international.

De même, les participants, tout en notant le rôle primordial de la mise en place de plans d'intervention coordonnés pour les communautés dans le cas d'actes malveillants impliquant les matières nucléaires et radioactives, ont fait de l'exploration des meilleurs options et moyens de communication en cas d'attaques ou d'incidents nucléaires ou radioactifs un impératif.

Le rôle crucial des médias dans la sensibilisation du public ainsi que l'importance des systèmes d'information pour une meilleure collaboration des différentes agences et le choix du traitement médical pour la prise en charge des victimes ont été également explorés lors de cette réunion de Marrakech.

Cette réunion, qui s'est tenue à la veille du deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire prévu la semaine prochaine à Séoul, en République de Corée, a permis d'examiner et de finaliser des projets de document de travail préparés par les trois groupes d'évaluation et de mise en œuvre.

Ainsi, le Groupe de travail sur la détection nucléaire, présidé par les Pays-Bas, a finalisé le Guide des meilleures pratiques qui constitue un cadre général de la mise en œuvre de stratégies nationales pour la détection du trafic illicite de matières radioactives et nucléaires. Le Guide propose des mécanismes efficaces pour sensibiliser les intervenants à l'impératif de la sécurité nucléaire, et il encourage l'organisation et la tenue de formations, et d'exercices ainsi que le partage d'informations et d'expériences nationales en matière de détection nucléaire.

Pour sa part, le Groupe de travail sur la criminalistique nucléaire, présidé par l'Australie, a finalisé son projet de document intitulé «Fondements de la criminalistique pour les décideurs politiques». Ce document a pour but d'informer et de sensibiliser les responsables quant à l'utilité de la criminalistique nucléaire, et de renforcer les capacités nationales à travers le partage des meilleures pratiques.

De son côté, le Maroc, coordonateur du Groupe de travail sur la réponse aux incidents nucléaires et leur gestion, a présenté le contexte et le mandat du document sur ces questions. Ce document traite de la nécessité d'entreprendre des évaluations de grande envergure des capacités internationales afin d'améliorer et de rendre plus efficaces le contrôle des capacités techniques, la coordination et la réponse face aux incidents radiologiques et nucléaires. Le document marocain propose la mise en place et la mise en œuvre d'un cadre national intégré des réponses d'urgence sur la base de structures harmonisées pour la gestion des cas d'urgence impliquant le trafic de matières radioactives.

Les résultats de la réunion de Marrakech constituent, de l'avis de tous les participants, une contribution significative aux travaux du deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendra la semaine prochaine à Séoul.

Je ne saurais conclure sans formuler l'espoir que la dynamique créée par les partenaires de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire puisse inspirer notre Conférence et lui permettre de dépasser la situation de blocage qui la handicape depuis plus de quinze ans, c'est-à-dire depuis trop longtemps.

M. Okeyo (Kenya) (*parle en anglais*): Je saisis également cette occasion d'exprimer nos sincères condoléances aux familles et aux amis des personnes qui ont récemment été tuées en France. J'adresse également mes condoléances à l'Égypte à la suite du décès du patriarche de l'Église copte. Cette perte est une tragédie pour de nombreux chrétiens du Kenya et du monde entier.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, en tant que représentant de l'Éthiopie, pays voisin et très cher au cœur du Kenya, de votre accession aujourd'hui à la présidence de la Conférence du désarmement.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'énergique et actif Ambassadeur Hisham Badr, des efforts qu'il a faits pour tenter d'établir un programme de travail. Je sais que ce n'est pas là chose facile, mais ma délégation reste optimiste.

Monsieur le Président, je puis vous assurer que ma délégation appuiera votre action et qu'elle appelle de ses vœux l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Je sais que les Éthiopiens font parfois des miracles. Je le constate même lors des marathons, où ils battent les Kényans. J'espère par conséquent que cette caractéristique se manifestera au cours de la session que vous présidez actuellement, de sorte qu'après quinze années de blocage, nous puissions enfin trouver un moyen d'avancer. Il est particulièrement regrettable que nous ne soyons toujours pas à même d'engager un travail de fond, malgré nos nombreuses déclarations d'intention en ce qui concerne le désarmement.

Le Kenya appuie pleinement la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement. Nous appuyons la résolution 64/34 de l'Assemblée générale de 2009, intitulée «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération». Ma délégation réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement ayant reçu mandat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et elle fait part de sa déception devant l'incapacité de la Conférence à engager un travail de fond.

Le Kenya estime que le désarmement nucléaire reste notre priorité absolue dans le domaine du désarmement. Nous réaffirmons notre attachement à l'élimination totale des armes nucléaires qui, nous en sommes convaincus, est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes.

L'absence continue de consensus sur un programme et une action multilatéraux préoccupe vivement mon pays. Réfléchissons quelques instants au nombre de cerveaux réunis autour de cette table. Si nous demandions à une agence de lobbying aux États-Unis combien coûterait l'heure de présence de chacun d'entre nous ici, le montant n'en serait pas inférieur à 100 dollars. Imaginez donc que vous êtes assis ici pendant une journée, au prix de 100 dollars par heure pour vos contribuables, et ce, pendant quinze ans: quel en serait le coût? Et vous voudriez continuer ainsi? Non, mon pays n'accepte pas cela, et pour cette raison, nous sommes favorables à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Enfin, je réaffirme une nouvelle fois l'attachement du Kenya au processus multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Permettez-moi d'emblée d'exprimer mes condoléances à la suite de ce qu'on ne peut qualifier autrement que d'assassinat terroriste d'enfants, d'un enseignant et de soldats.

Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation allemande, de vous féliciter de votre accession à la présidence. Nous vous souhaitons le plein succès et vous assurons de notre entière coopération.

Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hisham Badr, des efforts considérables qu'il a déployés dans le but d'arracher un compromis acceptable par tous sur un programme de travail. J'exprime à l'Ambassadeur Badr et à la délégation égyptienne notre profonde reconnaissance de ces efforts résolus, lesquels auraient dû, de toute évidence, nous permettre de surmonter quinze années de blocage. Nous déplorons qu'une fois de plus de tels efforts n'aient fait que se heurter à l'opposition d'un seul État membre, celui-là même qui a empêché l'exécution du programme de travail adopté par consensus en 2009.

Le document CD/1933/Rev.1 dont nous avons été saisis représentait un compromis. Beaucoup n'étaient pas très enthousiastes à son propos, car ils avaient le sentiment que des aspects importants de leurs positions n'y étaient pas pris en compte d'une façon qui leur

donne satisfaction. Par exemple, ma délégation aurait préféré que le mot «négociateur» soit employé pour qualifier la tâche consistant à mettre un terme à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et à traiter les questions connexes. Toutefois, beaucoup d'entre nous, en particulier la délégation allemande, étaient prêts à laisser leurs réserves de côté, surtout pour sauvegarder l'avenir de cette instance. Beaucoup d'entre nous, en particulier la délégation allemande, avaient le sentiment que le compromis qui nous était présenté permettait à toutes les parties de voir leurs positions protégées de façon raisonnable et efficace, et que la recherche de solutions éventuelles des questions difficiles pouvait être laissée aux négociateurs des instruments à venir.

Après quinze années de blocage, il ne fait désormais plus de doute que seule cette façon d'aborder la question du programme de travail nous permettra d'engager des négociations de fond. Il est particulièrement regrettable qu'un seul État membre semble croire qu'il peut indéfiniment maintenir à lui seul une instance aussi essentielle que la Conférence du désarmement en situation de blocage permanent.

Dans une instance régie par la règle du consensus, chacun a toute possibilité de faire valoir les intérêts de sécurité de son pays lors de négociations à venir sur des instruments juridiques. En outre, on peut considérer que si un État avait le sentiment que ses préoccupations en matière de sécurité n'avaient pas été pleinement prises en compte lors des négociations sur un projet de traité, cet État serait libre d'adhérer ou de refuser d'adhérer audit traité, voire de repousser son adhésion. Ce ne serait certainement pas la première fois, dans l'histoire moderne, que ce type de situation se produirait, comme le savent très bien les acteurs du désarmement et de la non-prolifération. Par conséquent, l'argument que nous avons entendu, selon lequel de sérieuses préoccupations en matière de sécurité empêcheraient leur pays d'entamer des négociations sur les différents aspects d'un traité sur les matières fissiles et les questions qui s'y rapportent, ne nous paraît pas convaincant. En fait, il est évident que ce à quoi nous assistons en ce moment n'est autre qu'une tentative visant à faire de la Conférence du désarmement l'otage de questions qui sortent de son champ de compétences et qu'elle n'est par conséquent pas en mesure de régler. Alors que tous les autres sont prêts à aller de l'avant, on ne peut que constater avec regret qu'une telle approche est contraire à l'esprit multilatéral qui est requis pour progresser sur la voie du désarmement multilatéral et de la non-prolifération.

Il est profondément regrettable qu'une occasion de plus ait été perdue. Nous aurions toutefois souhaité que davantage de délégations manifestent activement leur désir et leurs attentes au sujet de l'adoption sans encombre du document CD/1933/Rev.1, au lieu de se contenter d'attendre en silence de voir ce qui se produirait s'il était soumis pour adoption. Une telle façon de procéder ne constitue pas une méthode très convaincante de relance de cette instance.

Bien entendu, nous allons devoir poursuivre nos efforts pour parvenir à un programme de travail qui nous permette enfin d'engager le travail de fond dont nous sommes chargés, mais l'expérience montre qu'il faudra du temps pour digérer le dernier échec avant de pouvoir engager une nouvelle démarche.

Monsieur le Président, cela me conduit aux idées que vous avez exposées au début de la séance concernant votre présidence, idées dont nous vous sommes reconnaissants. Nous les étudierons avec attention, mais d'une façon générale, je crois pouvoir dire dès à présent que nous appuyons la démarche que vous proposez à la Conférence.

Je l'ai déjà dit, le programme de travail doit continuer de figurer au centre de notre attention pour la raison très simple qu'il constitue la principale tâche que nous devons accomplir avant de pouvoir engager un travail de fond. Dans le même temps, tous les points de l'ordre du jour doivent être examinés en séance plénière, afin de nous permettre de comparer à nouveau les points de vue et leur évolution potentielle. Puisque la Conférence a,

une fois de plus, été incapable d'engager son travail de fond, la question de sa revitalisation mérite réexamen, elle aussi. Il serait utile que vous, Monsieur le Président, proposiez des dates pour des séances plénières consacrées à des thèmes spécifiques, de sorte que nous puissions avoir des discussions ordonnées nous permettant de bien préparer nos interventions. S'il vous était possible de coordonner un tel calendrier avec les prochaines présidences de la session de 2012, nos travaux n'en seraient que plus efficaces.

M. Yusnier Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*): Permettez-moi d'emblée de saluer l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur d'Égypte au cours de sa présidence. Nous sommes convaincus que sa contribution à nos travaux, incarnée dans le document CD/1933, offrira à nos discussions à venir une bonne base en vue d'établir un texte encore mieux équilibré et, ce faisant, de promouvoir le travail de cette instance.

Nous saluons votre accession à la présidence de cette importante instance, en étant conscients de votre expérience et confiants dans votre capacité à diriger nos travaux en ces temps particulièrement difficiles pour la Conférence.

Monsieur le Président, mon pays est prêt à travailler en étroite collaboration avec vous et sous les formes que vous jugerez les plus appropriées. Dès à présent, nous vous assurons de notre appui et de notre coopération indéfectibles.

Permettez-moi donc de vous féliciter une fois de plus d'avoir accédé à la présidence de cette instance, de vous adresser tous mes vœux de succès et d'exprimer l'appui sans faille de mon pays à l'Éthiopie, que nous considérons comme un pays frère.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): La délégation algérienne tient d'emblée à se joindre à vous, Monsieur le Président, et aux orateurs qui m'ont précédé, pour adresser mes condoléances à la délégation française à la suite du ou plutôt des crimes odieux qui ont coûté la vie à des enfants et à des adultes devant une école de la région toulousaine, et aussi des crimes commis dans la même région contre des membres des forces armées françaises. Nous tenons également à dire notre profonde tristesse et à exprimer nos condoléances à la délégation égyptienne à la suite du décès du patriarche Chenouda.

Monsieur le Président, la délégation algérienne est heureuse de vous féliciter pour votre clairvoyance en tant que représentant de l'Éthiopie, pays africain ami membre du Groupe des 21 et du Mouvement des pays non alignés, particulièrement au moment où vous accédez à une responsabilité aussi lourde en des circonstances si difficiles. Nous parlons de lourde responsabilité en raison du sentiment de profonde frustration qui s'est emparé de la Conférence à la suite de l'échec des négociations conduites par votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Égypte, qui a pourtant déployé d'inlassables efforts pour susciter un consensus sur un programme de travail. Nous saisissons cette occasion de faire part de notre profonde gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Égypte, et à sa délégation, pour les efforts qu'ils ont faits. Soyez assuré de notre entière coopération dans votre quête d'un texte consensuel susceptible de servir de base au commencement d'un travail de fond et, nous l'espérons, à l'établissement d'un programme de travail équilibré et complet. Nous tenons à préciser d'emblée que la délégation algérienne reste persuadée que le document CD/1864 constitue un point de départ essentiel, car il reflète l'accord conclu récemment, en 2009, par la Conférence, et parce qu'il est une bonne base pour l'établissement d'un programme de travail équilibré et complet.

Nous avons écouté vos remarques avec un vif intérêt, et nous avons compris que vous souhaitiez mettre un accent plus prononcé sur trois grandes questions au cours de votre mandat. La première est celle de l'ouverture de discussions sur les points de l'ordre du jour, particulièrement sur les quatre questions centrales. La deuxième est celle de la tenue de consultations sur la revitalisation de la Conférence du désarmement. La troisième, enfin, est celle de la poursuite des discussions sur les sujets autres que les quatre questions centrales. Au cours de la présente séance plénière, nous voudrions vous soumettre nos premiers commentaires sur ces trois points.

Premièrement, s'agissant de l'ouverture de discussions sur les points de l'ordre du jour et sur les quatre questions centrales, la délégation algérienne appuie les efforts que vous faites pour susciter un texte consensuel susceptible d'être approuvé par la Conférence du désarmement et de définir un calendrier pour le travail de fond sur les points de l'ordre du jour. Certains membres peuvent s'interroger sur l'utilité et l'intérêt de telles discussions, sachant que la Conférence du désarmement débat chaque année de ces questions depuis 2004. Certains diront que ce n'est qu'une façon de gaspiller de l'énergie et du temps sans parvenir aux résultats espérés. La délégation algérienne est de l'avis que cette année, notre but doit être de mener un travail de fond qui nous fasse progresser dans les expériences que nous menons depuis quelques années. En d'autres termes, nous souhaiterions que les discussions plénières officielles soient décrites dans les rapports annexés au rapport annuel de la Conférence. Nous voulons penser que cette conception répond à votre démarche et à votre proposition, Monsieur le Président. Nous vous appuyons sans réserve. Cette approche ne sera peut-être pas suffisamment ambitieuse pour répondre à nos attentes, considérant les résolutions adoptées et les demandes qui nous ont été adressées par l'Assemblée générale. Toutefois, dans le même temps, si la Conférence n'est pas prête à se prononcer sur la proposition égyptienne ni sur aucune autre proposition, nous ne pouvons pas pour autant baisser les bras. Nous devons explorer toutes les solutions pour commencer un travail de fond.

Deuxièmement, la délégation algérienne est prête à prendre part aux négociations sur la revitalisation des travaux de la Conférence, particulièrement sur les questions de procédure, si les discussions débouchent sur une décision dans ce sens. Nous devons toutefois être francs, Monsieur le Président. Comme la délégation algérienne l'a fait savoir ici même, à la Conférence du désarmement, et à l'Assemblée générale, nous ne considérons pas que la Conférence se heurte à un problème de pure procédure, mais bien plutôt à un problème politique. Même si nous devons tenir des consultations et adopter des décisions sur des questions de procédure, le problème d'un accord sur un programme de travail équilibré et complet ne serait pas résolu pour autant.

Troisièmement, s'agissant des consultations sur les sujets autres que les questions centrales, nous considérons que l'ordre du jour que nous avons adopté lors de notre première séance de l'année et la déclaration présidentielle y annexée sont suffisamment complets et souples pour permettre à n'importe quelle délégation de faire la proposition de son choix sur les questions de sécurité qui, selon elle, doivent être examinées à la Conférence. Je parle des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, dont le langage est suffisamment large pour nous permettre de débattre de ces questions.

Enfin, Monsieur le Président, soyez assuré une nouvelle fois que la délégation algérienne est prête à vous appuyer dans les efforts que vous ferez pour nous permettre de progresser et de parvenir à un texte consensuel susceptible de servir de base à la Conférence pour décider de notre façon de procéder pour le reste de l'année. Nous ne souhaitons pas perdre une année à ne rien faire, car cela entamerait encore davantage l'autorité de la Conférence du désarmement. Nous espérons que nous serons en mesure de prendre une décision d'ici à la fin de la première partie de notre session annuelle, ce qui laisserait aux délégations suffisamment de temps pour préparer la deuxième partie et participer activement aux débats et au travail de fond.

M. Mucheka (Zimbabwe) (*parle en anglais*): Nous nous associons aux autres orateurs et adressons nos condoléances à la France et à l'Égypte pour les événements tragiques qui ont récemment endeuillé ces pays.

Le Zimbabwe tient d'emblée à féliciter l'Éthiopie, pays africain ami et membre du Groupe des 21, d'avoir accédé à la troisième présidence de la session de 2012 de la Conférence. Nous remercions très sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Égypte, du dynamisme éclairé dont il a fait preuve au cours de son mandat. Nous saluons

les efforts considérables que l'Ambassadeur Badr a déployés dans le but de soumettre à la Conférence un projet de programme de travail, malgré le fait que ce document publié sous la cote CD/1933/Rev.1, n'a pu réunir le consensus nécessaire pour permettre à la Conférence de reprendre un travail de fond. Ma délégation saisit cette occasion de saluer également le travail accompli par l'Ambassadeur de l'Équateur, premier Président de la session de 2012.

Monsieur le Président, nous espérons que, grâce à votre direction éclairée et à vos compétences diplomatiques, la Conférence sera en mesure d'adopter un programme de travail et d'engager des négociations sur des traités multilatéraux de désarmement. La négociation de traités de désarmement est au cœur de l'activité de la Conférence. Le Zimbabwe pense que la Conférence reste l'instance la mieux adaptée pour mener de telles négociations.

Monsieur le Président, soyez assuré de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation au cours de votre présidence.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*): Ma délégation tient tout d'abord à s'associer aux autres délégations pour adresser nos condoléances à l'Ambassadeur de France après les événements tragiques qui se sont produits dans son pays et qui nuisent gravement à l'harmonie, à la tolérance et au dialogue qui sont pourtant si nécessaires dans le monde d'aujourd'hui. Nous prions également l'Ambassadeur d'Égypte de transmettre notre sympathie à la communauté copte.

Avant de faire quelques brèves observations, je voudrais remercier l'Ambassadeur d'Égypte et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont faits dans le but de produire une proposition innovante dans un contexte complexe. La proposition a suscité des attentes, car elle se caractérisait par un réalisme, une facilité de mise en œuvre et un troisième volet – l'ambiguïté constructive – qui, comme nous le savons tous, est requis dans les situations délicates pour parvenir à des compromis politiques.

Nous nous abstenons d'évoquer les forces et les faiblesses de cette proposition; il n'en demeure pas moins que celle-ci a représenté une étape importante dans le règlement d'un problème persistant de cette instance. Monsieur le Président, vous prenez les rênes de la Conférence à un moment indéniablement critique qui fait suite à une série d'appels lancés à cette instance au plus haut niveau pour qu'elle engage un travail de fond. Il est vrai que la Conférence n'a pas été capable d'adopter un programme de travail et, même si ce n'est probablement pas le moment de se demander si des facteurs externes ou internes sont à mettre en cause, cette tâche demeure une tâche collective, et non une tâche réservée exclusivement aux présidents successifs de l'instance. C'est une tâche collective, par ce que telle est l'essence même de la culture multilatérale. C'est aussi un problème qui restera au cœur de nos préoccupations.

Il faudra probablement prendre le temps de la réflexion, comme l'a déclaré l'Ambassadeur d'Allemagne et, pour l'essentiel, cette approche est judicieuse. Vous nous avez proposé de tenir un débat de fond sur les questions centrales, puis des consultations sur la revitalisation. Nous souhaiterions disposer de dates spécifiques afin de pouvoir nous préparer correctement, étant donné que nous sommes un petit et modeste pays. C'est un processus de débat et de réflexion auquel tous les pays, quelle que soit leur puissance, peuvent participer.

Monsieur le Président, face à cette situation, la façon la plus raisonnable de procéder semble être de coopérer les uns avec les autres et de vous faciliter la tâche, sachant bien que nous nous engageons sur un chemin qui nous conduira probablement à la prise de certaines décisions lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Nous devons nous y préparer sur le plan politique. À notre humble avis, l'autre solution serait d'officialiser notre inaction, et il est pratiquement certain que les conditions politiques actuelles n'y seront pas propices. Nous devons redoubler d'efforts pour préserver la Conférence du désarmement. En outre, notre débat sur la revitalisation de la Conférence devra aussi porter sur les paroles qui nous ont été adressées il y a plusieurs semaines, dans cette salle, par le Secrétaire général de la Conférence. Pour moi, ces paroles méritent également notre considération, car elles peuvent s'inscrire dans une approche constructive destinée à débloquer la situation politique actuelle. À ce stade, Monsieur le Président, soyez assuré de la coopération sans faille de ma délégation.

M. Badr (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer, comme vous l'avez fait vous-même, nos condoléances au peuple français à la suite des attentats terroristes de Toulouse. Je vous remercie et je remercie aussi tous les membres qui ont exprimé leurs condoléances au peuple égyptien à l'occasion du décès du patriarche Chenouda. Le patriarche Chenouda fut certainement un grand homme et une personnalité marquante de mon pays. Son dynamisme et sa sagesse nous manqueront.

Permettez-moi également de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Getahun, non seulement en tant que cher frère, qu'ami africain et que membre du Groupe des 21 et du Mouvement des pays non alignés, mais aussi, comme vous le savez, parce que l'Égypte et l'Éthiopie sont liées par l'histoire, la géographie et le Nil, autant de liens de solidarité et de coopération entre nos deux peuples, qui jamais ne seront brisés. Soyez assuré que l'Égypte appuiera avec détermination votre présidence, quelles que soient les idées que vous nous soumettrez. Nous serons avec vous pour vous aider et vous appuyer afin de faire de votre présidence un succès.

Enfin, je voudrais remercier toutes les délégations et, en particulier, celles qui ont salué le travail accompli pendant la présidence égyptienne, et je les remercie du fond du cœur de leurs paroles aimables.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte, M. Badr, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées, notamment en réaffirmant les liens étroits entre nos deux pays. J'exprime à nouveau toute notre tristesse à l'occasion du décès du patriarche Chenouda, qui a contribué de façon décisive au développement des relations entre nos deux pays.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais aussi, à titre personnel, exprimer mes condoléances à la suite des horribles massacres qui ont été perpétrés en France et à l'occasion du décès du patriarche Chenouda, figure religieuse vénérée et symbole de tolérance. Les plus hauts responsables de mon gouvernement ont fait part de leurs condoléances, dans un cas comme dans l'autre.

Permettez-moi également de féliciter notre nouveau Président, l'Ambassadeur Getahun, et de l'assurer de tout notre appui. Nous vivons un moment critique, qui fait suite aux efforts véritablement héroïques de notre non moins éminent collègue égyptien.

Je n'ai pas assisté aux réunions de la semaine dernière, ayant été rappelée à Washington par la Secrétaire d'État pour une conférence des ambassadeurs. Je signalerai le communiqué publié par la porte-parole de la Secrétaire d'État, dans lequel elle a regretté que le Pakistan n'ait pas souhaité s'associer au consensus sur un moyen d'avancer qui, comme d'autres délégations l'ont dit, représentait sans aucun doute un compromis majeur. Je souligne également que, dans ce même communiqué, la porte-parole a salué les efforts faits par l'Ambassadeur Badr.

Il est aujourd'hui temps de nous demander de nouveau comment nous pouvons relancer les efforts pour faire avancer le désarmement multilatéral, car, pour être franc, nos efforts collectifs devraient prioritairement être centrés sur cet objectif plutôt que sur aucun autre.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous examinerons avec la plus grande attention les idées que vous avez exposées aujourd'hui, et nous entendons bien sûr coopérer le plus étroitement possible avec vous et avec les autres membres de la Conférence.

M. Simon-Michel (France): Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour vous remercier très chaleureusement des propos et des condoléances que vous avez bien voulu exprimer à l'égard de mon pays, ainsi que pour remercier de la même façon tous les collègues qui viennent d'exprimer leur solidarité après les crimes atroces et barbares dont mon pays vient d'être victime.

Je souhaite, naturellement, également exprimer la tristesse de la France à l'Ambassadeur d'Égypte après la mort du patriarche Chenouda III, et je profite de cette occasion pour remercier Hisham Badr des efforts considérables qu'il a fournis au cours du mois écoulé de sa présidence pour nous rapprocher du consensus. Depuis 2009 où un programme de travail avait pu être adopté (CD/1864) nous n'avions jamais été aussi proches du consensus. Presque tous les pays, notamment le mien, avaient consenti des efforts et fait des concessions pour parvenir à ce consensus et, naturellement, la France regrette vivement que le document CD/1933 n'ait pu être adopté.

Enfin, Monsieur le Président, je vous présente tous mes vœux de succès pour votre présidence. Vous pourrez compter sur le soutien de la France dans vos efforts pour revitaliser notre Conférence.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais m'associer à tous ceux qui ont adressé des condoléances à l'Ambassadeur de France et à l'Ambassadeur d'Égypte. Je ne répéterai pas ce que les autres ont déjà dit, mais me contenterai d'adresser mes très sincères condoléances à la suite de ces deux événements.

Je vous félicite, Monsieur l'Ambassadeur Getahun, de votre accession à la présidence de la Conférence. Le moment est difficile, mais il n'est pas question d'abandonner ni de céder au défaitisme.

Je voudrais me joindre aux orateurs qui ont remercié l'Ambassadeur Badr de ses efforts. Au début de sa présidence, j'ai dit que ma délégation travaillerait avec lui, et j'ai été heureuse de pouvoir effectivement collaborer avec lui et ses adjoints. Je crois que ce qu'il est parvenu à faire équivaut à faire passer un chameau par le chas d'une aiguille, et encore, il a fait passer plusieurs chameaux par le chas de plusieurs aiguilles, ce qui aurait dû nous aider, couturiers et tisserands que nous sommes, nous qui lui avons offert notre aide pour mener différentes activités, à réaliser une tapisserie. Certes, la tapisserie en question aurait été quelque peu chaotique et sans queue ni tête en ce début de travaux, mais je crois que beaucoup d'entre nous étaient prêts à la fabriquer.

La délégation du Royaume-Uni avait certaines réserves concernant le document CD/1933. Je ne vais pas entrer dans le détail de ces réserves, car notre position est bien connue. Il demeure que nous aurions pu nous joindre au consensus, pour trois raisons: nous sommes attachés au multilatéralisme; nous sommes attachés au désarmement; et nous sommes attachés au compromis. Quant à la période qui vient, je crois que nous l'aborderons tous dans le même esprit, et je crois que nous pourrions déjà accomplir certaines choses dans le cadre de l'examen de vos propositions, Monsieur le Président, sans perdre trop de temps à philosopher à leur sujet. Ensemble, nous pouvons tenter de planifier nos activités jusqu'au mois de septembre, en espérant que les six Présidents travailleront de concert. Essayons donc d'étudier un calendrier couvrant l'ensemble de la période, en utilisant n'importe quelle formule pour nous guider dans nos travaux.

Ma délégation ne croit pas qu'une simple répétition de ce que nous avons fait précédemment – c'est-à-dire de simples débats de fond en séance plénière, à l'image de ce que nous avons fait dans le passé – nous permette de beaucoup avancer vers ce que nous

recherchons. Nous avons peut-être besoin de reconsidérer la façon dont nous travaillons, et je me demande si ceux qui se sont portés volontaires comme tisserands (c'est-à-dire l'Égypte, la Suisse, et d'autres pays encore) ne seraient pas en mesure d'exercer un rôle prééminent sur les différents sujets. Je me demande si nous ne devrions pas travailler un peu plus à l'image de ce que nous faisons dans le cadre de la Première Commission, c'est-à-dire confier la défense d'une cause particulière à une personne précise au lieu de nous contenter d'écouter des discours pendant toute une séance plénière. Je crois qu'il existe des moyens novateurs qui nous permettraient d'aller de l'avant pendant les quelques mois qui nous séparent de la fin de la présente session.

Quoi qu'il en soit, je tiens à vous remercier une fois de plus, Monsieur le Président, ainsi que l'Ambassadeur Badr, qui a su donner un élan à la Conférence. Je crois, par-dessus tout, que nous devons tenter de préserver cet élan, dans l'intérêt du multilatéralisme, du désarmement et du compromis.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence. Nous vous souhaitons le plein succès dans vos efforts et vous assurons de notre constante coopération.

Permettez-moi également de m'associer à tous mes collègues pour adresser mes condoléances à l'Ambassadeur de France et à l'Ambassadeur d'Égypte.

En ce qui concerne la présidence de mon ami Hisham Badr, j'ai déjà fait part de notre appréciation et de notre admiration pour ses efforts. Il est regrettable qu'en fin de compte le Pakistan n'ait pas été en mesure de s'associer au consensus sur son document si habilement rédigé mais, comme je l'ai déjà expliqué, il est des domaines dans lesquels l'ambiguïté constructive ne suffit pas à protéger les intérêts nationaux.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce matin. Si je m'y résous, c'est pour répondre aux observations faites par mon collègue et ami l'Ambassadeur d'Allemagne, qui a eu la délicatesse de ne pas mentionner nommément mon pays. Je crois néanmoins qu'il n'est un secret pour personne qu'il faisait référence au Pakistan, et je n'ai aucune difficulté à assumer la responsabilité de nos actions, car nous croyons que ce que nous faisons pour assurer notre sécurité n'est ni plus ni moins que ce qu'un autre pays ferait pour protéger ses propres intérêts nationaux de sécurité. Je n'ai donc aucune honte à avoir. En fait, je suis fier de la position que j'ai prise.

Mon ami allemand a l'avantage de s'exprimer au nom d'un pays qui jouit d'un parapluie nucléaire, privilège qui lui est assuré par la dissuasion élargie mise en place par l'OTAN. L'Allemagne peut donc se permettre d'employer des mots forts à propos de la dissuasion, du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération. Cela n'est pas sans rappeler la situation de quelqu'un qui se montrerait particulièrement généreux avec l'argent des autres.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler, comme cela a été souligné, qu'il y a déjà quinze ans que nous ne parvenons pas à un consensus sur la question des matières fissiles. La position du Pakistan contre un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles remonte à 2009, ce qui ne fait pas quinze ans. Nous devons donc nous demander quels sont le ou les pays qui sont responsables du blocage de ces quinze dernières années. Quant à nous, nous savons bien quels sont les pays responsables de cette situation. Toutefois, jamais je n'ai entendu l'Allemagne, depuis quinze ans ou, disons, au cours de la période qui a précédé 2009, imputer la responsabilité de ce blocage au pays qui en était effectivement responsable à l'époque.

Je serais très heureux qu'on me corrige, mais la lecture des comptes rendus des débats de la Conférence des quinze dernières années apporte la démonstration qu'aucun commentaire n'a été fait pour critiquer le pays responsable du blocage des progrès et du consensus sur la question des matières fissiles depuis 1998.

Il est vrai que le Pakistan a bloqué le consensus sur la question des matières fissiles, mais il est également vrai, comme nous l'avons indiqué maintes fois, que nous avons pris cette position en raison des nécessités qui nous sont imposées par notre sécurité. Le Pakistan n'est pas à l'origine de ces considérations de sécurité. Nous sommes donc contraints et forcés de répondre à une réalité objective à laquelle nous devons faire face, particulièrement depuis 2009, année au cours de laquelle la direction que prenait la sécurité dans notre région est devenue évidente. Notre opposition à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles découle donc de nos préoccupations en matière de sécurité, lesquelles ne sont pas le résultat des agissements du Pakistan.

La lecture des comptes rendus montre également que, s'il est vrai que le Pakistan s'est opposé à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, notre ordre du jour comporte également trois autres questions centrales: le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Pakistan n'a pas fait obstacle au consensus sur ces questions, et nous ne nous sommes pas non plus opposés à l'ouverture de négociations sur l'une ou l'autre de ces trois questions. Nous sommes prêts à négocier sur une des trois questions, voire sur les trois en même temps. Le fait que la Conférence n'est pas en mesure d'ouvrir de telles négociations est le résultat des objections formulées par certains autres pays à l'égard de l'ouverture de ces négociations. C'est pourquoi, si vous voulez compter le nombre de pays qui bloquent les progrès à la Conférence du désarmement, vous constaterez qu'outre le Pakistan, il y en a au moins trois autres. Pourquoi ne pas le reconnaître?

Enfin, je voudrais commenter la remarque de mon ami allemand, selon laquelle la sécurité d'un pays ne serait pas du ressort de la Conférence du désarmement. J'éprouve des difficultés à le croire, car la Conférence ne travaille pas dans le vide. Nous ne sommes pas dans une cage dorée où nous travaillerions complètement à l'écart des réalités du monde. Si tel était le cas, pourquoi serions-nous incapables, depuis trente ans, de négocier un désarmement nucléaire, qui est pourtant la principale raison d'être de la Conférence? La réponse à cette question est simple: c'est parce que certains pays estiment qu'il serait contraire à leurs intérêts de sécurité de négocier un désarmement nucléaire. Il est donc totalement infondé d'affirmer que le Pakistan ne doit pas se laisser guider par ses intérêts de sécurité pour se prononcer sur la question de l'arrêt de la production des matières fissiles.

Il faut ajouter à cela l'idée connexe selon laquelle les préoccupations de sécurité d'un pays pourraient être prises en compte au cours des négociations. Admettons, mais dans ce cas, pourquoi ne pas aussi tenir de négociations sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives ou la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans la mesure où les pays dont les intérêts de sécurité risqueraient d'être perturbés ou mis à mal par de telles négociations pourraient aussi faire valoir ces intérêts dans le cadre de négociations sur une ou plusieurs de ces trois questions?

Le problème est qu'on ne peut appliquer une politique des «deux poids, deux mesures». Vous ne pouvez pas demander au Pakistan de faire une chose que vous ou vos alliés ne seriez pas prêts à faire non plus. Certes, vous êtes des pays développés et le Pakistan est un pays en voie de développement, mais nos esprits sont, en revanche, développés. Nous pouvons réfléchir de façon rationnelle. Nous pouvons réfléchir de façon logique. Nous pouvons réfléchir pour nous-mêmes.

M. Hoffman (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens tout particulièrement à remercier mon excellent ami et collègue pakistanais de sa réaction immédiate. Je crois que c'est comme cela que nous devrions toujours procéder. Nous devrions avoir de réels échanges dans cette salle, et pas uniquement nous contenter de lire des déclarations trop bien préparées.

Permettez-moi de dire que nous ne parlons pas ici d'adopter un projet de traité. Si tel était le cas, je comprendrais parfaitement et rapidement qu'une délégation puisse dire que le projet de traité en question n'est pas conforme aux intérêts fondamentaux de l'État qu'elle représente. Nous parlons de l'ouverture d'un processus, de l'ouverture de négociations. Je ne parviens toujours pas à comprendre pourquoi les intérêts de sécurité du Pakistan seraient à ce point menacés par l'ouverture d'un tel processus. Dans l'intervention que j'avais préparée, je me suis attaché à faire quelques observations sur les raisons pour lesquelles je ne trouve pas cet argument convaincant, et je persiste dans cet avis.

L'Ambassadeur du Pakistan a posé la question de savoir si la délégation allemande s'était déjà plainte, dans le passé, de la non-adoption d'autres projets de programme de travail. Je dois dire que je n'ai pas vérifié les comptes rendus de façon si attentive, mais je suppose qu'il n'est jamais arrivé que 64 des 65 membres de cette instance acceptent un projet de programme de travail et qu'un seul s'y oppose. Je me ferai un plaisir de vérifier. Je crois qu'il s'agit d'une situation assez inhabituelle, et, dans un certain nombre de déclarations au cours des dernières semaines ou des mois écoulés, j'ai délibérément mis un accent assez prononcé sur cette question fondamentale: comment devons-nous nous comporter dans un environnement multilatéral? On attend de la part de chacun qu'il apporte sa contribution au multilatéralisme, et je pense que chacun endosse une responsabilité assez sérieuse en bloquant l'ouverture d'un processus de négociation alors que le reste de la communauté internationale y est favorable. En effet, ce ne sont pas uniquement 64 États membres de la Conférence du désarmement, mais l'Assemblée générale, qui a adopté certaines résolutions en la matière.

Je crains que l'Ambassadeur du Pakistan n'ait pas bien compris le sens de mon propos lorsqu'il a déclaré que j'avais, semble-t-il, affirmé que les préoccupations de sécurité d'un pays n'étaient pas du ressort de la Conférence du désarmement. En termes absolus, c'est tout à fait clair, mais on ne parle pas des États qui saisiraient cette instance de questions extérieures non susceptibles d'être résolues ici. Il est question des États qui utilisent cette instance pour susciter l'adoption de décisions par d'autres instances, ce qui est totalement différent.

Je le répète, j'apprécie ce dialogue, car je crois que c'est ainsi que nous pourrions progresser à plus longue échéance.

Le Président (*parle en anglais*): Je suis reconnaissant aux nombreux orateurs qui ont apporté leur appui à la présidence éthiopienne. Surtout, je suis reconnaissant pour les quelques observations et propositions très concrètes sur la façon d'avancer.

J'invite les coordonnateurs régionaux à prendre des dispositions pour me permettre de rencontrer leurs groupes respectifs. Je serais également disponible pour m'entretenir avec les différents membres, avec les États observateurs et avec les représentants de la société civile sur les moyens d'avancer.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 27 mars, à 10 heures. À cette occasion, le Ministre mongol des affaires étrangères prendra la parole, et deux de nos collègues nous feront leurs adieux.

La séance est levée à 11 h 40.